

Conseil des ministres du 8 juin 2012

ÉLARGISSEMENT DU MANDAT DE LA BANQUE EUROPÉENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT À LA PARTIE MÉRIDIONALE ET ORIENTALE DU BASSIN MÉDITERRANÉEN

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui élargit le mandat de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) aux pays de la partie méridionale et orientale du Bassin méditerranéen. L'avant-projet, proposé par le ministre des Finances Steven Vanackere, sert à demander l'approbation parlementaire sur la modification de l'accord portant création de la Banque.

Il s'agit d'une modification des statuts qui vise à élargir le rayon d'opération de la BERD et d'aider les pays hors de la zone dans leur processus de démocratisation après les événements du Printemps arabe.

La Belgique est un des membres fondateurs de la BERD et y a adhéré dès 1991. Notre pays a souscrit à 2,28 % du capital. L'extension géographique du mandat de la Banque ne requiert aucune contribution financière supplémentaire pour les pays membres.